



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, le vingt-cinq avril, le Conseil Municipal de la commune de CARLENCAS ET LEVAS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame TOLUAFE Sylvie, MAIRE

Objet : Vote du budget primitif 2025 - Budget Eau et assainissement M49

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/04/2025

N°12

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes TOLUAFE Sylvie, Maire, ARNAUD Emilie

Ms. POUJOL Cédric, 1er adjoint, ALZIEU Marc, 2e adjoint, M. GIMENO Michel

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Me RADURIAU Linda, 3e adjointe a donné pouvoir à Mr POUJOL Cédric

Mr FIGAROL Gérard a donné pouvoir à Monsieur ALZIEU Marc

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MITTENAERE Johnny

Mr BOUCHET Joël

Secrétaire de séance :

Mr ALZIEU Marc a été élu secrétaire de séance.

Madame le maire rappelle que le budget primitif est un document prévisionnel qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de la collectivité. Il permet au Maire d'engager et de mandater les dépenses dans la limite des crédits inscrits.

Madame le Maire fait lecture du budget :

Budget Prévisionnel 2025 - Budget eau & assainissement			
Exploitation			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges générales	30 832,34 €	002 - Excédent reporté	25 768,16 €
014 - Redevances	4 150,00 €	042 - Amortissement	11 146,80 €
023 - Virement à la section d'investissement	33 094,39 €	70 - Vente et service	37 000,00 €
042 - Dotation amortissement	22 426,42 €	74 - Dotations	20 384,19 €
65 - Créances non perçues	4 000,00 €	78 - Reprise sur provision	204,00 €
TOTAL	94 503,15 €	TOTAL	94 503,15 €
Investissement			
Dépenses		Recettes	
040 - Amortissement	11 146,80 €	001 - Excédent d'investissement N-1	15 373,00 €
21 - Immobilisations corporelles	20 222,65 €	021 - Virement de la section d'exploitation	33 094,39 €
23 - Travaux en cours	45 000,00 €	040 - Amortissement	22 426,42 €
		10222 - FCTVA	5 475,64 €
TOTAL	76 369,45 €	TOTAL	76 369,45 €

Envoyé en préfecture le 11/06/2025

Reçu en préfecture le 11/06/2025

Publié le

ID : 034-213400534-20250425-2025_04_25_12BF-BF

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se reporter à la vue d'ensemble du budget pour constater que les dépenses et les recettes sont en équilibre :

- En EXPLOITATION pour un montant total de 94 503,15 €
- En INVESTISSEMENT pour un montant total de 76 369,45 €

**Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après avoir délibéré,
L'assemblée adopte à l'unanimité le budget primitif 2025**

Ainsi fait les jours, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Le Maire

Sylvie TOLUAFE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au contrôle de la légalité le :

Publication le :